

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1340

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 121, substituer à la référence :

« L. 331-29 »

la référence :

« L. 331-28 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction erreur matérielle.